

2009 - IMPÔTS LOCAUX

Les bases sont réajustées chaque année en fonction de l'inflation. Mais ce qui est essentiel, ce sont les taux appliqués à ces bases et qui sont votés par les collectivités territoriales.

Taux des impôts locaux

	<u>Jaulzy 2008</u>	<u>Jaulzy 2009</u>
Taxe d'habitation	9,20 %	9,20 %
Foncier bâti	15,61 %	15,61 %
Foncier non bâti	38,32 %	38,32 %
Taxe professionnelle	Transfert à la C.C.C.A.(*)	Transfert à la C.C.C.A.(*)
Ordures ménagère sur le bâti	4,03 %	5,00 %

(*) Communauté de Communes du Canton d'Attichy

Par contre voici les taux du département

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Taxe habitation	7,13%	7,70%	8,28%	8,28%	8,28%	8,64%
Foncier bâti	12,47%	13,47%	14,48%	14,48%	14,48%	15,10%
Foncier non bâti	31,00%	33,48%	35,99%	35,99%	35,99%	37,54%
Taxe professionnelle	7,00%	7,84%	8,72%	8,72%	8,72%	9,28%

En 2008 le produit global des 4 taxes locales prélevées sur les habitants de Jaulzy ci-dessus a été ainsi réparti :

Commune de Jaulzy	142 042 €
Communauté de communes	12 001 €
Département de l'Oise	129 757 €
Région Picardie	22 037 €

305 837 €

